

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2013

Publication : 24/12/2013

~~SERVICE~~ DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 18 DECEMBRE 2013

DECISION

Numéro 13 – 13 – 093

Décision 2 : L'avenant n° 1 au marché pour l'équipement de véhicules de protection.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 10 décembre 2013, s'est réuni le mercredi 18 décembre 2013 à partir de 17 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Madame Nadia Sémache ; Messieurs Jean-Paul Burdin (Vice-président) ; André Cellier (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Monsieur Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le marché pour l'équipement de véhicules de protection a été attribué à la société CARROSSERIE LANERY, 2 rue Antonin Dumas 69200 VENISSIEUX.

La société CARROSSERIE LANERY immatriculée au RCS n°965 502 917 a été rachetée par la société GRUAU LAVAL (RCS n°410 275 192), sise 9 boulevard Marius et René Gruau – CS 24219 – 53 942 SAINT BERTHEVIN.

Les droits et obligations nés du marché susvisé sont donc transférés à la société GRUAU LAVAL, qui en assumera toutes les conséquences en lieu et place de l'ancienne société.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2013

Publication : 24/12/2013

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant n° 1 au marché pour l'équipement de véhicules de protection et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT